

VOTER CGT POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

La CGT avec vous, dans vos établissements et services, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix. Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs du service public qu'elle porte haut et fort. Vous lui donnerez plus de moyens pour lutter pour l'emploi, pour des revalorisations statutaires, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense d'orientations progressistes.

LA CGT : LA FORCE SYNDICALE

Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour la première organisation syndicale. C'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.



pénitentiaire

la
cgt

- LE 06 DÉCEMBRE 2018 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Scrutin N°17

DONNONS DE LA FORCE
À NOS METIERS
VOTONS **cgt**

Vos
Capistes
CGT

la
cgt

LE 6 DÉCEMBRE 2018 :
CHANGEONS LA DONNE TOUS ENSEMBLE
VOTONS LA CGT Pénitentiaire

SURVEILLANTS

Christopher DORANGEVILLE (MA Valenciennes)
Lyriane ANTOINE BALDELLON (CP Marseille)
Damien TRIPENNE (CP Meaux)
Laurent LEROY (PREJ Nancy)
Maël CANTIRAN (MC Saint-Maur)
Suzelle SALOMON (MA Fleury-Mérogis)
Laëtitia LEBRUN (CP Mont-de-Marsan)
Cyril HOLIN (PREJ Valenciennes)

BRIGADIERS

Samuel GAUTHIER (CP Nantes)
Alfred SAREK (MA Sarreguemines)
David GENITEAU (CP Condé-sur-Sarthe)
Aimé LADEN (CP Lille Annoeulin)
Christophe BRENNER (CD Oermingen)
Frantz LAVAL (CP Ducos)
Nelly JOBELOT (CD Mauzac)
David CUCCHIETTI (CP Marseille)

1er SURVEILLANTS

Nicolas PEYRIN (CP Mont de Marsan)
Khalid BELYAMANI (CP Marseille)
Eric LEMOINE (CP Rennes-vezin)
Ambroise KOUBI (MA Fleury-Mérogis)
Sylvain PIRON (CD Roanne)
Thierry DROUOT (CP Orléans-Saran)

MAJORS

Bruno FERRIER (MC Arles)
Parfait SOUNOUVOU (MA Fleury-Mérogis)
Lydia AMENZOU (CP Mont-de-Marsan)
Félix MERI (CP Baie Mahault)

Retrouvez votre Syndicat **cgt** sur



CAP des Personnels de Surveillance





pénitentiaire
la
cgt

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

-  **LA MUTATION**
-  **L'AVANCEMENT**
-  **LE RECRUTEMENT (prolongation de stage, titularisation)**
-  **LES DÉTACHEMENTS, INTÉGRATIONS, DISPONIBILITÉS, ...**
-  **LES RECLASSEMENTS SUITE A DES RESTRUCTURATIONS**

La CAP est aussi l'instance compétente en matière disciplinaire (conseil de discipline). Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin. La CAP est donc une instance extrêmement importante dans la vie professionnelle des agents.

Les élus CGT en Commissions Administratives Paritaires

Le jeudi 06 décembre 2018 vous allez élire vos représentants aux commissions administratives paritaires (CAP).

Ils seront élus pour un mandat de quatre ans. Ils auront à examiner et à se prononcer régulièrement en CAP pour ce qui concerne votre carrière.

Les représentants en CAP donnent un avis et influent sur la carrière de chaque agent (stagiairisation, titularisation, mobilité, avancement, disponibilité, conseil de discipline).

Les militants CGT que nous présentons sur les listes siglées « la CGT » sont des acteurs locaux présents au quotidien à vos côtés.

Porteurs de nos valeurs, de notre conception de la démocratie et de notre syndicalisme, nos candidats seront au service, sans distinction aucune, des adhérents et du personnel.

Notre engagement n'autorise aucune tricherie, aucun-passe droit, aucune compromission avec l'administration.

La désinformation et le populisme discréditent l'action syndicale qui ne saurait exister sans moralité, honnêteté et transparence, c'est pour cela que nos élus s'engagent.

Les candidats CGT en CAP porteront ce haut degré d'exigence. En votant pour eux, vous ne leur donnerez pas un chèque en blanc, vous entrez avec eux en CAP.

**LE 6 DÉCEMBRE 2018 :
CHANGEONS LA DONNE TOUS ENSEMBLE
VOTONS LA CGT Pénitentiaire**

BILAN DES ÉLUS CGT

Lors de notre dernier mandat, nous avons fait la preuve que ce que nous défendons, à la CAP des personnels de surveillance, c'est l'application des textes, dans l'intérêt des agents, pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous ! Nous défendons un traitement équitable de toutes les situations. Concernant la mobilité, nous continuons à défendre la prise en compte de l'ancienneté sauf pour les agents qui ont des situations sociales particulières ou qui bénéficient d'un rapprochement de conjoint.

pénitentiaire
la
cgt

NOUS REVENDIQUONS POUR LES PERSONNELS DE SURVEILLANCE

Reconsidérer le métier des personnels de surveillance

- ✓ Par le passage en catégorie B et l'obtention d'une grille indiciaire unique pour le corps d'encadrement et d'application.
- ✓ Par la responsabilisation des personnels : associer les personnels de surveillance dans les prises de décisions du processus pénal et pénitentiaire, dans la gestion quotidienne des personnes incarcérées.
- ✓ Par la mise en place d'une formation initiale de qualité et par une intégration de la formation continue dans le service des agents, afin de leur permettre une évolution de carrière en adéquation avec leur volonté.
- ✓ Par la titularisation des vacataires et contractuels.

Donner plus de sens au travail

- ✓ En instaurant le travail en équipes pluridisciplinaires.
- ✓ En participant pleinement aux missions de réinsertion.
- ✓ En développant la responsabilité et l'autonomie des surveillants dans l'exercice de leurs fonctions.

COMBATTRE

- ✓ Le statut spécial avilissant, qui entre autres ne nous donne pas le droit de grève et n'assure pas les droits à la défense pour les agents sanctionnés.
- ✓ Le code de déontologie et exiger l'ouverture d'une négociation nouvelle sur les droits et obligations des personnels pénitentiaires.
- ✓ L'infantilisation des agents, la répression dont sont victimes les personnels.
- ✓ La politique pénale du tout carcéral.
- ✓ Le phénomène de surpopulation pénale qui affecte les conditions de travail et de santé.
- ✓ La privatisation des prisons : remise en cause des missions publiques pénitentiaires, des emplois publics et des statuts.

Changer les conditions de travail

- ✓ En développant la sécurité active par l'augmentation des effectifs et une formation initiale, continue et appropriée.
- ✓ En revendiquant la remise à plat des organigrammes de référence des différents établissements par corps et par grade.
- ✓ En réclamant des moyens techniques de sécurité fonctionnels et modernes.
- ✓ En exigeant le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- ✓ En garantissant la prise en charge de la santé au travail des personnels.
- ✓ En abrogeant le décompte annuel du temps de travail par une application des 35 heures hebdomadaires et des 32 heures, ainsi que la suppression de la boule dynamique.
- ✓ En obtenant la consultation systématique pour la gestion des personnels par le biais des organisations syndicales et de la prise en compte de la décision majoritaire.
- ✓ En réclamant des moyens vestimentaires, fonctionnels, confortables et modernes.

Obtenir rapidement

- ✓ Des effectifs supplémentaires par le biais de concours et recrutements statutaires pour combler l'ensemble des vacances de postes.
- ✓ De nouvelles négociations pour l'obtention de la catégorie B avec une grille indiciaire adaptée pour les personnels de surveillance.
- ✓ La transformation de L'ICP en point d'indice équivalent à un treizième mois.
- ✓ Le doublement des indemnités de nuit, de dimanche, de jours fériés et d'astreinte.
- ✓ L'augmentation du TCCBS — taux de calcul pour la compensation des besoins de service. Le taux permet de calculer les besoins en personnel de surveillance dans un établissement en fonction des absences prévisibles (ex. : congés maladies, congés annuels, congés maternités, formation disponibilité, etc.).

AINSI QUE ...

- ✓ La suppression de la journée de solidarité et de la journée de carence.
- ✓ Pour la retraite : l'amélioration de la bonification à travers l'octroi d'un trimestre par année effectuée sans limitation de durée et l'abrogation de la décote.



Parce que les personnels de surveillance sont légitimes et crédibles et qu'ils ont porté « haut et fort » leur volonté d'être reconnus à leur juste valeur par l'obtention de la catégorie B avec la fusion des grades lors de la mobilisation historique du mois de janvier dernier, parce qu'ils sont capables et demandeurs d'une amélioration significative de leurs conditions de travail, parce qu'il est temps que nos missions évoluent et soient valorisées, Revendiquons l'évolution de notre métier et de nos missions,

**REVENDIQUONS LA CATÉGORIE B !
Votez la CGT Pénitentiaire**